

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du Conseil Municipal

3 mars 2025

Date de convocation

25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le vingt-cinq février, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents (27) : Mathieu COËNT, Laurence DOMET-GRATTIERI, Thierry RYO, Laurence LE COADOU, David NEUHAARD, Anne RAINGUÉ-GICQUEL, Lucile HEGWEIN, Pascal GOYAL, Dominique AMISSE, Françoise PAYEN, Dominique MOURGUES, Marie-Antoinette GUÉDES, Gaëlle KERLEAU, Sébastien BLOCH, Charles BAHOLET, Amélie DANET, Guillaume DERVAL, Thibault CHEVALIER, Baptiste GUÉGAN, Anaïs DURAND, Laurette FOUCHER, Pascal HASPOT, Christelle ODIAU-MATHIEU, Manuel BERASALUZE, Marie ARNAUDEAU, Laurent LECOQ, Corentin BOURSE.

Représentés (2) : pouvoirs ont été donnés :

Laurent PONNELLE à Lucile HEGWEIN

Linda THILL à Marie-Antoinette GUÉDES

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance.

Auxiliaire à la secrétaire de séance : Alexina PIVETEAU, directrice générale des services.

Délibération n°04.03.2025

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : David NEUHAARD

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire et doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat s'effectue sur la base d'un rapport dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires
- Les orientations en matière de programmation des investissements
- La gestion de la dette
- L'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération, sans vote mais qui sera transmise au préfet.

Le rapport qui vous est aujourd'hui présenté s'appuie sur une prospective financière portant sur la période 2024-2026, prenant en compte les hypothèses suivantes :

Section de fonctionnement

⇒ en dépenses :

- Stabilisation des charges à caractère général et de gestion courante
- Evolution des charges de personnel prenant en compte :
 - les décisions nationales ayant un impact sur la structure des cotisations (retraite) et la participation employeur à la prévoyance
 - hypothèse d'environ 1,20 %/an pour le seul effet Glissement Vieillesse Technicité
 - un engagement fort pour stabiliser les équipes (valorisation des parcours professionnels)
 - la mise en force des moyens humains pour répondre aux besoins de la population (titres d'identité sécurisés, police municipale renforcée d'un ASVP, saisonniers pour l'accueil de loisirs estival)
- Diminution du paiement des intérêts de la dette (extinction des seuls emprunts en cours)

⇒ en recettes :

- Pas d'augmentation des taux des taxes foncières par la commune malgré le ralentissement de l'évolution des bases
- Inflexion marquée de la Dotation Globale de Fonctionnement due au retour à un niveau élevé d'écrêtement
- Baisse confirmée des droits de mutation
- Suppression de certaines dotations :
- Continuité dans la progression des produits de services
- Maintien d'un niveau élevé de dotation de solidarité communautaire de Saint-Nazaire Agglomération-La CARENE

Pour résumer :

Effet de ciseau amorcé avec une évolution des dépenses réelles de fonctionnement contraintes à +3,15%/an sur la période 2025-2026 pour des recettes réelles nettement impactées par des éléments exogènes à des décisions politiques locales (+0,35%/an).

Maintien malgré tout d'un niveau d'épargne soutenu, avec un taux d'épargne brute estimé à plus 26 % en 2026.

Section d'investissement

⇒ en dépenses :

- Programme Pluriannuel d'Investissement estimé à 13,25 M€ entre 2025 et 2026

⇒ en recettes :

- Financement en majorité par les ressources propres et des excédents des années précédentes
- Pas de nouvel emprunt
- Hypothèse prudente concernant les subventions (toute subvention confirmée viendrait abonder la capacité d'investissement de la commune)

Synthèse

Les orientations budgétaires proposées permettent à la commune de garder sur la période des marges de manœuvre largement suffisantes en capacité d'autofinancement, grâce à une épargne nette élevée comparée aux communes de même strate et à l'absence de recours à l'emprunt.

Cependant, si le levier bancaire devait être mobilisé, la situation financière de la commune ne s'en trouverait pas dégradée.

Le ratio de désendettement sera proche de 0 année en fin de mandat (seuil limite de 12 ans).

Le fonds de roulement de fin d'exercice resterait élevé (équivalent à quatre mois de dépenses de personnel) par rapport aux recommandations des chambres régionales des comptes (qui préconisent un FDR équivalent à deux mois).

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 24 février 2025 ;

Après en avoir délibéré,

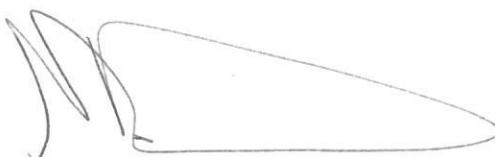
PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour la période 2025-2026, annexé à la présente, et de la tenue d'un débat à ce sujet, préalablement au vote du budget primitif 2025.

Annexe à la délibération : rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT



La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 MARS 2025**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **10 MARS 2025**



Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2025

Le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif de la commune.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le présent support de débat vaut rapport, annexé à la délibération du 3 mars 2025.

Sommaire

Préambule : calendrier budgétaire - règlement budgétaire et financier

1/ Le contexte national

2/ Le contexte local

3/ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

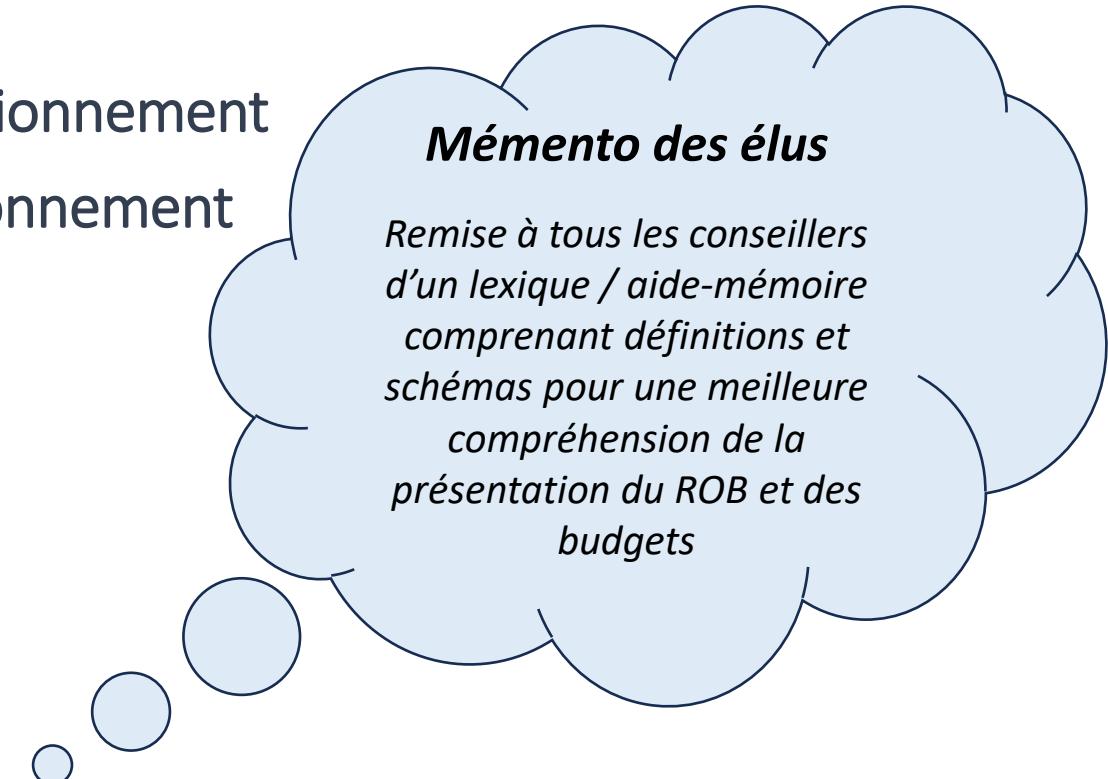
4/ L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

5/ L'épargne et l'autofinancement

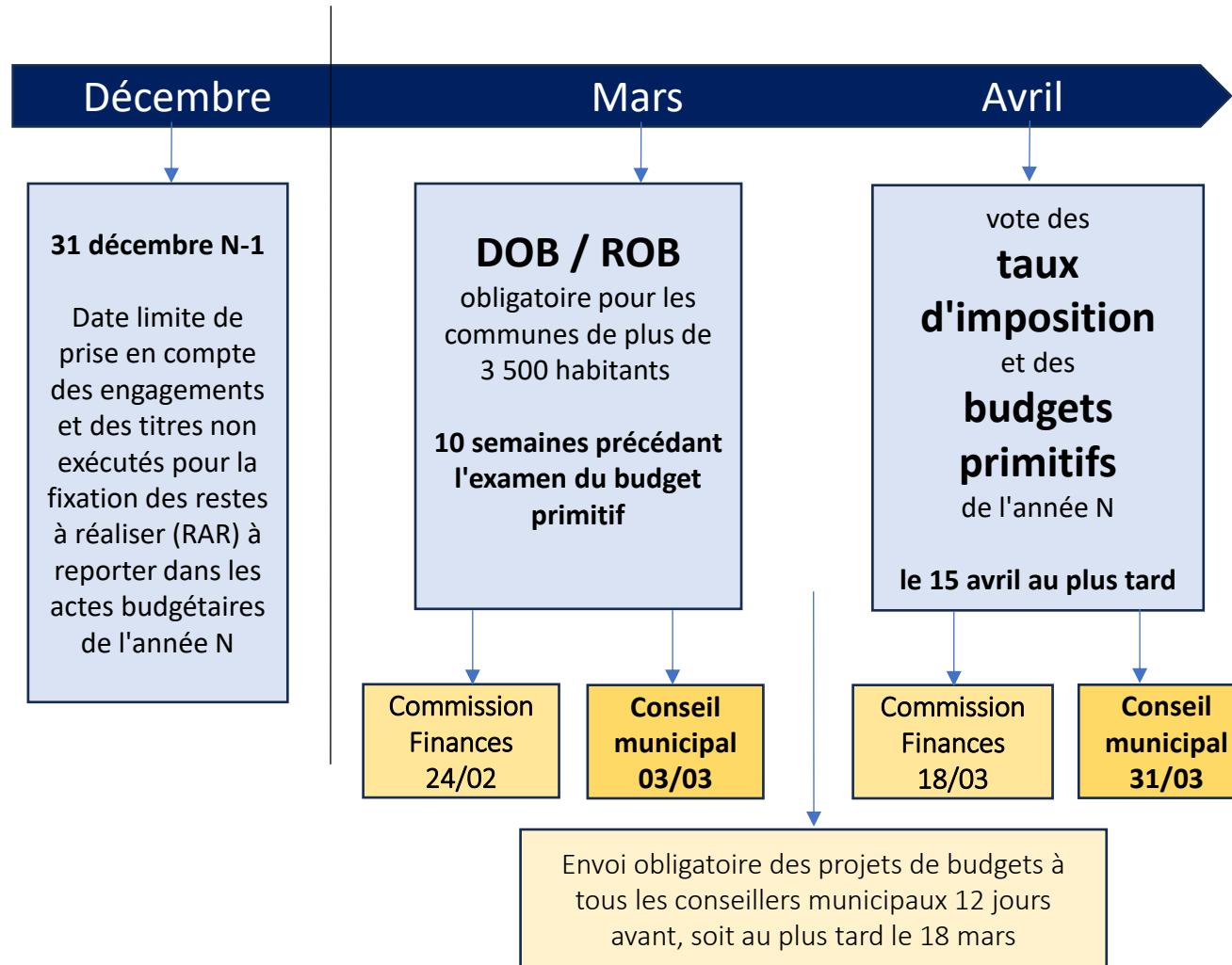
6/ Les investissements

7/ La dette et le fonds de roulement

Synthèse



Calendrier budgétaire



Mise à jour 2025 du Règlement Budgétaire et Financier

Rappels:

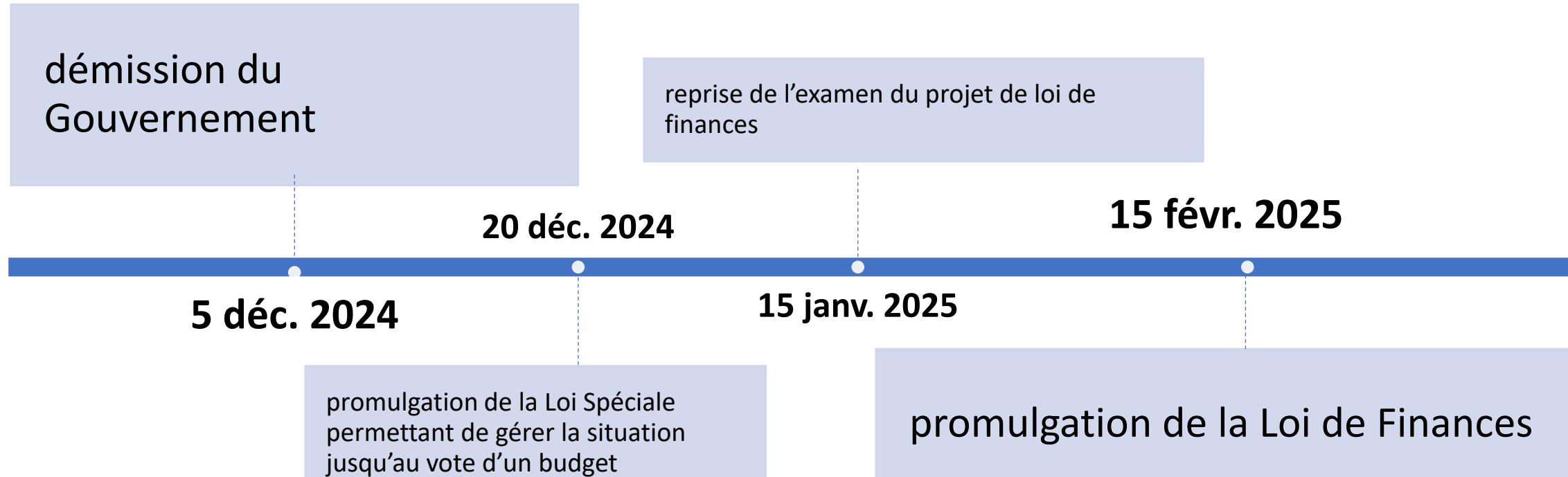
- première version du règlement adoptée en 2024 avec le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57,
- peut être révisé à tout moment par le conseil municipal,
- le CCAS a son propre RBF mais la mise à jour du RBF qui est proposé ce 3 mars 2025 au conseil municipal vaut tant pour le budget principal que pour le budget annexe Transition Energétique.

Fond :

- décrit les règles de vote et d'exécution des budgets,
- rappelle les normes et principes budgétaires, comptables et financiers,
- précise les modalités de gestion des crédits pluriannuels (autorisation de programme et crédits de paiement),
- précise les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice,
- **mise à jour 2025** : le compte financier unique fusionne les comptes administratifs et de gestion.

1 / Le contexte national

Un calendrier budgétaire national bouleversé en 2025



1 / Le contexte national

Loi de Finances 2025 : lourde facture pour les collectivités

même après avoir été quelque peu adoucie par rapport à la version « Barnier »...

« **Dilico** » (dispositif de lissage conjoncturel) :
opère une ponction sur les recettes de plus de 2 000 collectivités
= 1 milliard d'€

- 500 millions pour les communes et leurs intercommunalités
- 220 millions pour les départements
- 280 millions pour les régions

Cette ponction constituera un fonds de réserve pour le budget de l'État

Les collectivités ponctionnées se verront reverser 90 % de cette « contribution » par tiers, sur trois ans

Les 10 % restant seront versés à divers fonds de péréquation.

baisse du Fonds vert,
gel des dotations
d'équipement

+ très forte augmentation des cotisations CNRACL
(qui ne figurent pas dans la loi de finances mais ont été décidées par décret)

**> pour le Comité des Finances Locales :
facture qui dépasserait les 7 milliards d'€**

1 / Le contexte national

Loi de Finances 2025

Impact local des mesures d'ajustement du déficit public

K€	FCTVA	TVA	DILICO	DCRTP	CNRACL	Bilan mesures d'ajustement en pertes de recettes annuelles en K€	Bilan mesures d'ajustement en pertes de recettes annuelles en €/habitant
BESNE				-15	-35	-50	-15
LA CHAPELLE-DES-MARAIS					-30	-30	-7
DONGES			-61	-31	-117	-209	-25
MONTOIR-DE-BRETAGNE			-277		-143	-420	-57
PORNICHET			-298	-8	-205	-511	-27
SAINT-ANDRE-DES-EAUX				-10	-58	-68	-9
SAINT-JOACHIM					-40	-40	-9
SAINT-MALO-DE-GUERSAC					-38	-38	-12
SAINT-NAZAIRE			-587		-1 123	-1 711	-22
TRIGNAC					-107	-107	-13
Total communes	0	-1 224	-63	-1 897	-3 185		-22
CARENE		-2 302	-1 415	-536	-524	-4 777	-34
Total territoire	0	-2 302	-2 639	-599	-2 421	-7 962	-56

Soutien réaffirmé aux investissements en faveur de la transition écologique ... mais une enveloppe qui se fragilise

- ☒ Minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil)
- ✓ Préservation de l'enveloppe de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- ☒ Nouvelle diminution du fonds vert : 1,15 milliards d'euros au lieu de 2,5
(+ que les intentions initiales du gouvernement, mais - que les années précédentes)
- ✓ Mais priorité réaffirmée donnée à la rénovation des écoles

Le projet majeur de rénovation de l'école maternelle Jules Ferry correspond aux critères de subvention d'une grande partie des appels à projet.
Dossier conjoint déposé avec la géothermie

1 / Le contexte national

Réformes fiscales et sociales depuis 2022

- Hausse du point d'indice au 01/07 : + 3,5 %
- Revalorisation forfaitaire des bases : + 3,4 %
- Dotation de soutien au sein du bloc communal
- Instauration du bouclier tarifaire sur l'électricité

- Effet du point d'indice en année pleine : + 1,5 %
- Revalorisation forfaitaire des bases : + 3,9 %
- Elargissement de la dotation pour les titres sécurisés
- Abondement de la DGF concentré sur le bloc communal
- Evolution de la fiscalité résidentielle



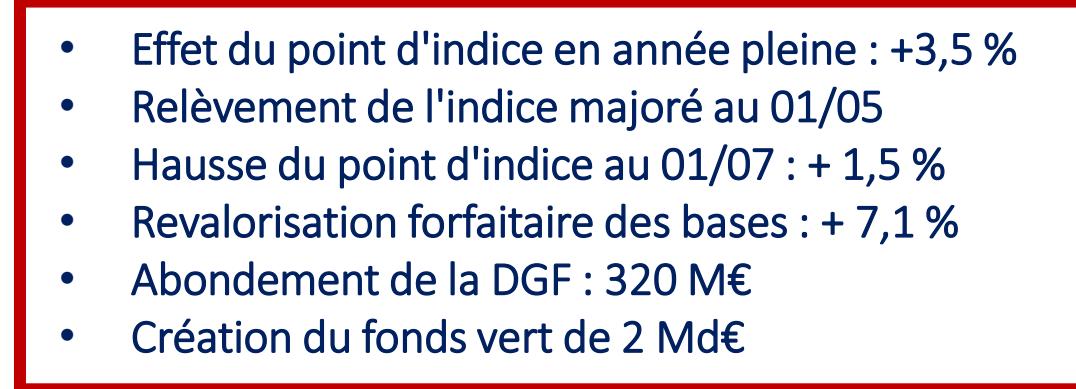
2022



2023



2024

- 
- Effet du point d'indice en année pleine : +3,5 %
 - Relèvement de l'indice majoré au 01/05
 - Hausse du point d'indice au 01/07 : + 1,5 %
 - Revalorisation forfaitaire des bases : + 7,1 %
 - Abondement de la DGF : 320 M€
 - Création du fonds vert de 2 Md€

1 / Le contexte national

L'inflation sous la barre des 2 % pour la 1^{ère} fois depuis 3 ans

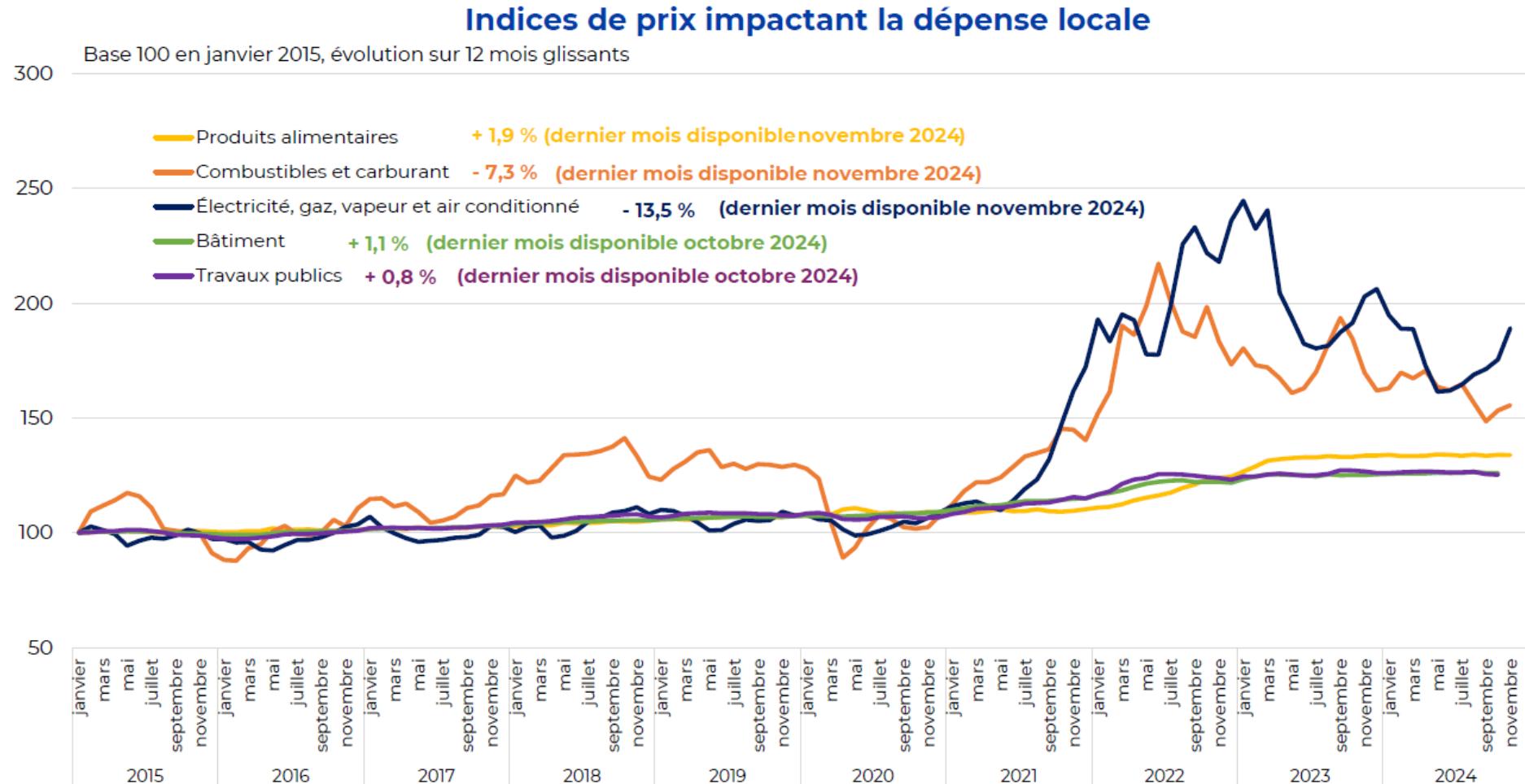
Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Recu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

2025 S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE



1 / Le contexte national

Revalorisation forfaitaire des bases fiscales

- Retour à un niveau plus habituel d'augmentation de l'assiette des impôts locaux

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025



Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

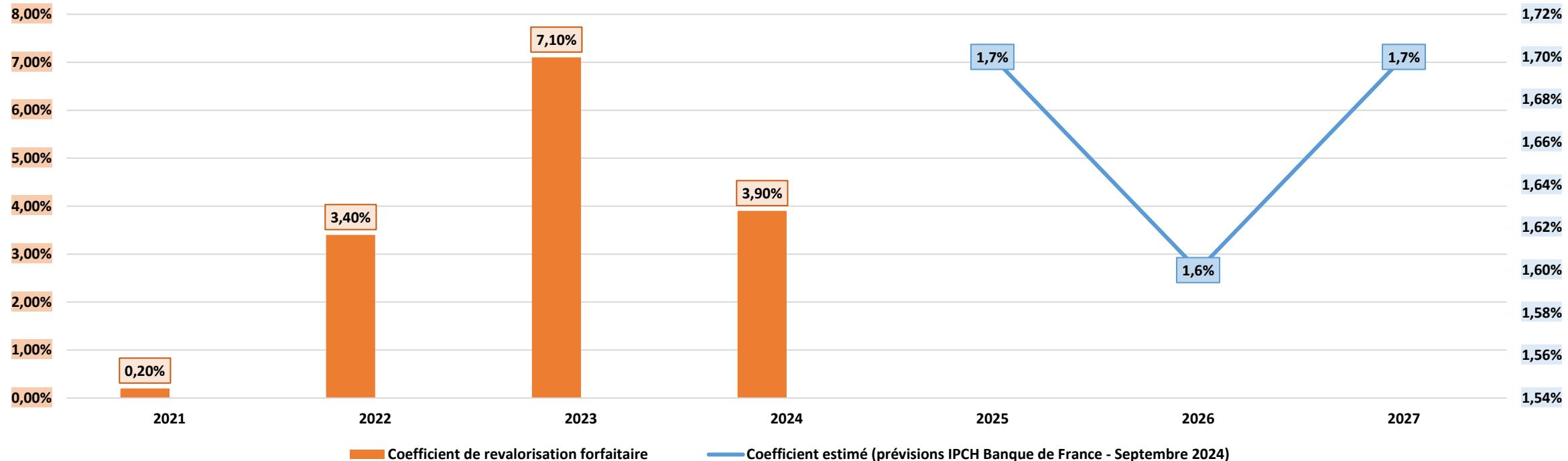
Evolutions recettes
foncier bâti pour la commune

2023/2024 : + 191 k€

Estimation 2024/2025 : + 48 k€

> + d'infos diapo 23

Coefficient de revalorisation forfaitaire



2 / Le contexte local

Le Département : une situation alarmante

▲ Appel à Manifestation d'Intérêt « cœur de bourg » : soutien maintenu mais réduit

- une subvention attendue essentiellement pour la médiathèque (dossier en cours d'instruction)
- ☒ un nouveau plafonnement à 500 k€ par projet
- ☒ Des montants notifiés aux communes voisines amputés au moment du versement
- ☑ une priorité donnée aux communes qui n'ont pas encore bénéficié d'aides dans ce cadre

▲ Maintien des soutiens au Plan Vélo

Enjeu essentiellement sur la liaison Saint-André > Guérande

La Région : retour aux compétences prioritaires

« choix résolu de cibler nos économies sur les dépenses récurrentes de fonctionnement, afin de maintenir un budget d'investissement élevé et de préserver nos compétences prioritaires »

Des aides à l'investissement déjà contraintes par le cadre intercommunal

Risque d'impact sur la culture, notamment le coût de création des œuvres



2 / Le contexte local

Une agglomération redistributrice

► Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Avant 2014 :
Enveloppe "historique"
5,8 M€

Pour Saint-André-des-Eaux

293 413 €

2014 :
Enveloppe supplémentaire
5 M€ + variable FPIC

+ 486 319 €

**Saint-
nazaire
agglo**

956 135 €

Depuis 2017 :
Enveloppe supplémentaire
3 M€ puis stabilisation

+ 176 403 €

2 / Le contexte local

Une agglomération redistributrice

► Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)



Saint-
nazaire
agglo

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

DSC portée à
993 768 €
hors DR

Ventilation nouvelle enveloppe

Commune	Nouvelle part DSC remboursement forfaitaire DR	Enveloppe DSC répartie avec application des 4 critères 2024	Total nouvelle part 2024
Besné	0	21 052	21 052
Donges	0	27 179	27 179
La Chapelle des Marais	0	40 362	40 362
Montoir de Bretagne	40 000	9 886	49 886
Pornichet	80 000	40 306	120 306
Saint André des Eaux	0	37 633	37 633
Saint Joachim	40 000	40 453	80 453
Saint Malo de Guersac	0	23 397	23 397
Saint Nazaire	200 000	343 981	543 981
Trignac	0	55 751	55 751
Total	360 000	640 000	1 000 000

2 / Le contexte local

Une agglomération redistributrice



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

▲ Nouveau fonds de concours depuis 2024 : Plan Marais

12 k€ alloués pour l'aménagement de la Chaussée Neuve

▲ Fonds de concours cyclable (recette d'investissement)

- 288 k€ alloués en 2023 et 2024 pour les aménagements cyclables rues de la Brière, de la Gare, des Ecoles
- 223 k € attendus en 2025 pour chaucidou Brangouré, rue de l'Océan, la zone 30, les rues Jules Ferry et de la Garenne

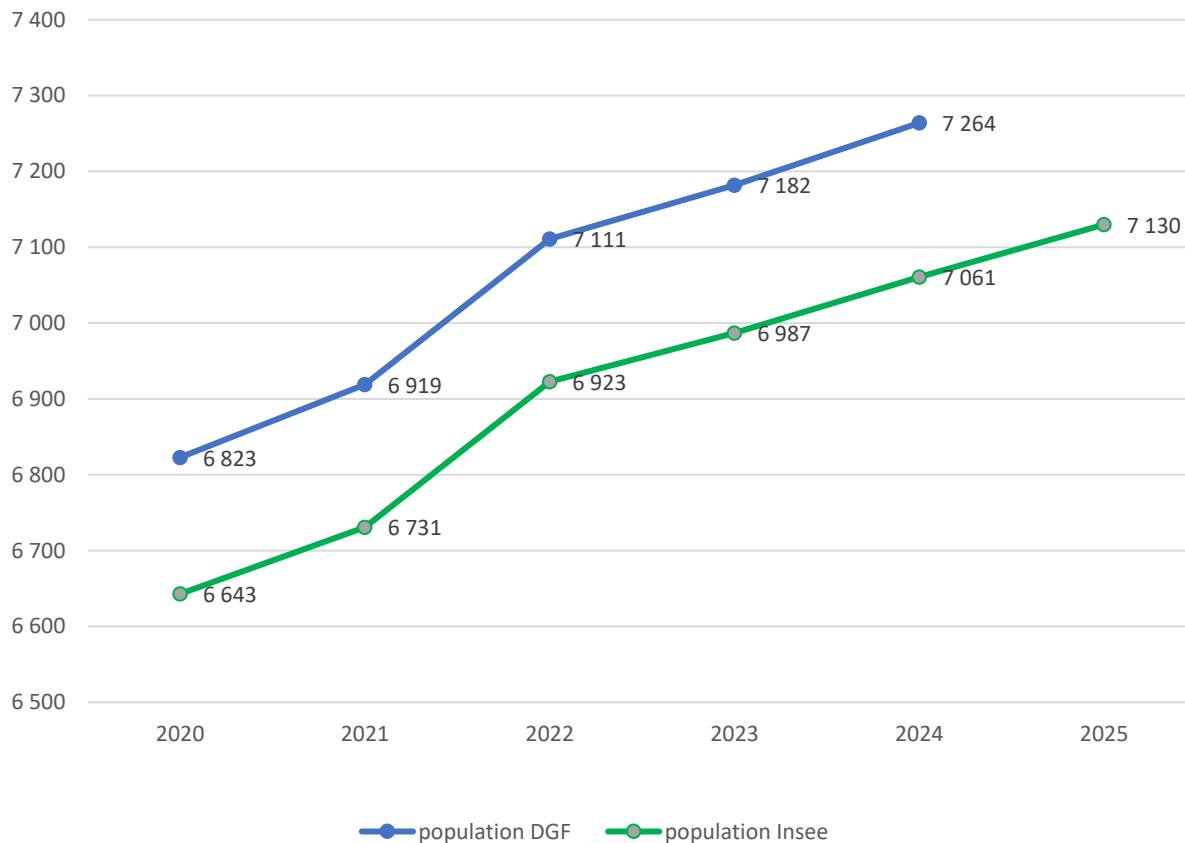
▲ Fonds de concours « équipement » (recette d'investissement)

99 k€ réservés à la commune pour le projet de son choix d'ici 2026 : médiathèque fléchée

> **Situation qui se tend et pour pouvoir soutenir les investissements au PIC 4, recours à l'emprunt mais pas de remise en cause à ce stade du soutien aux investissements**

Quelques chiffres clés de Saint-André-des-Eaux

évolution de la population



- > Nombre d'habitants x 2,4 depuis 1990
- > Seuil symbolique des 7 000 habitants franchi en 2024

645 enfants scolarisés - 5

78 590 repas servis + 1 060
(période scolaire et vacances)

92 247 heures/enfant + 6 447
accueils périscolaires
et de loisirs

2023/2024 :
+ 7,5 %

2022 / 2023 : +5 %

Hypothèses retenues pour la section de fonctionnement

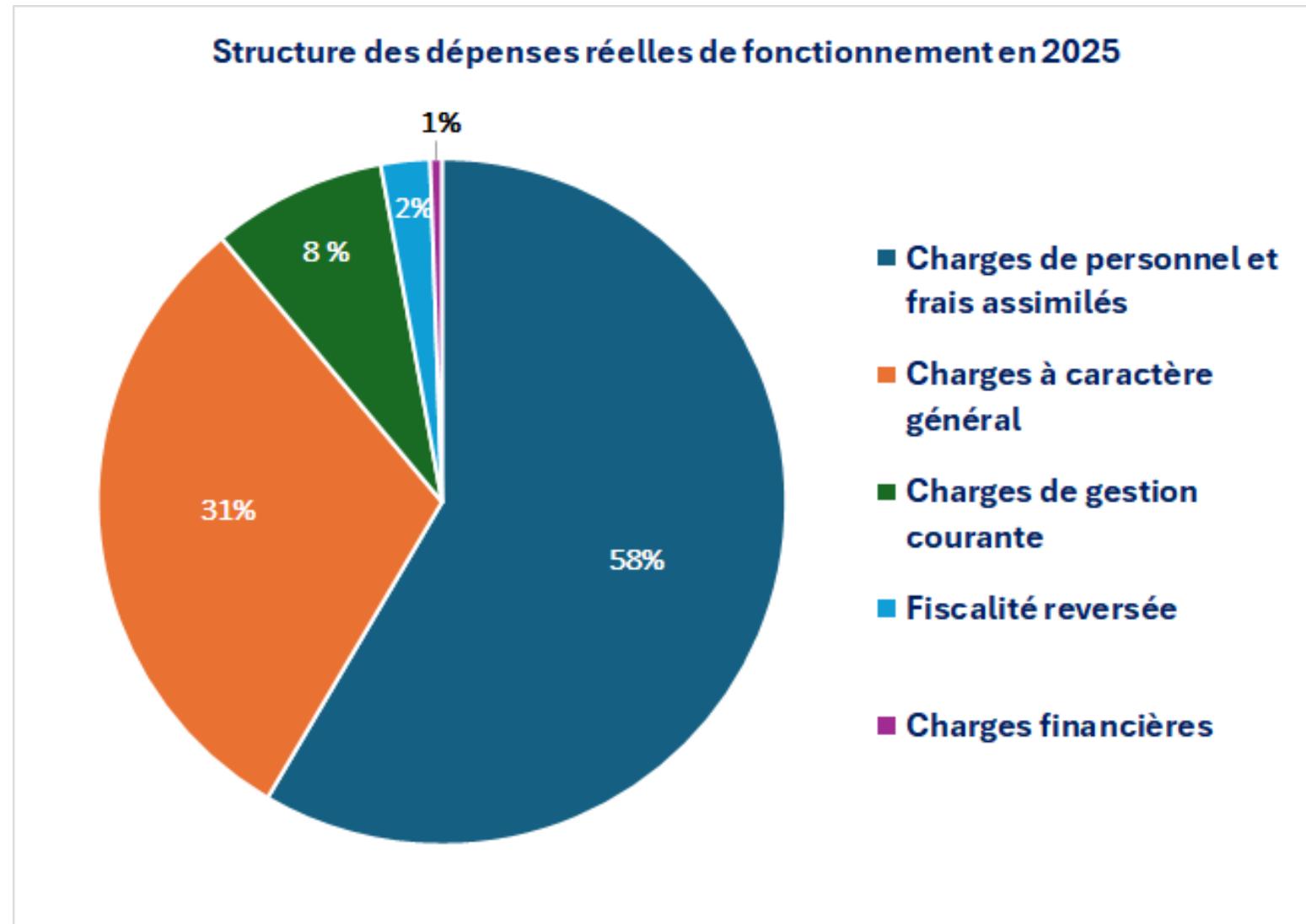
Dépenses

- Stabilisation des charges à caractère général et des charges de gestion courante
- Evolution des charges de personnel prenant en compte :
 - les décisions nationales
 - hypothèse d'environ 1,20 % /an pour le seul effet Glissement Vieillesse Technicité
 - une politique volontariste
 - la poursuite de la mise en adéquation des services à une population de plus de 7000 habitants
- Diminution du paiement des intérêts de la dette dans la mesure où les investissements sont autofinancés

Recettes

- Pas de hausse des taux communaux jusqu'en 2026 sur le foncier bâti et non bâti
- Baisse des droits de mutation
- Légère hausse de la dotation de solidarité communautaire
- Retour de l'écrêtement DGF à un niveau élevé en 2025
- Suppression de certaines dotations
- Continuité dans la progression des produits de services

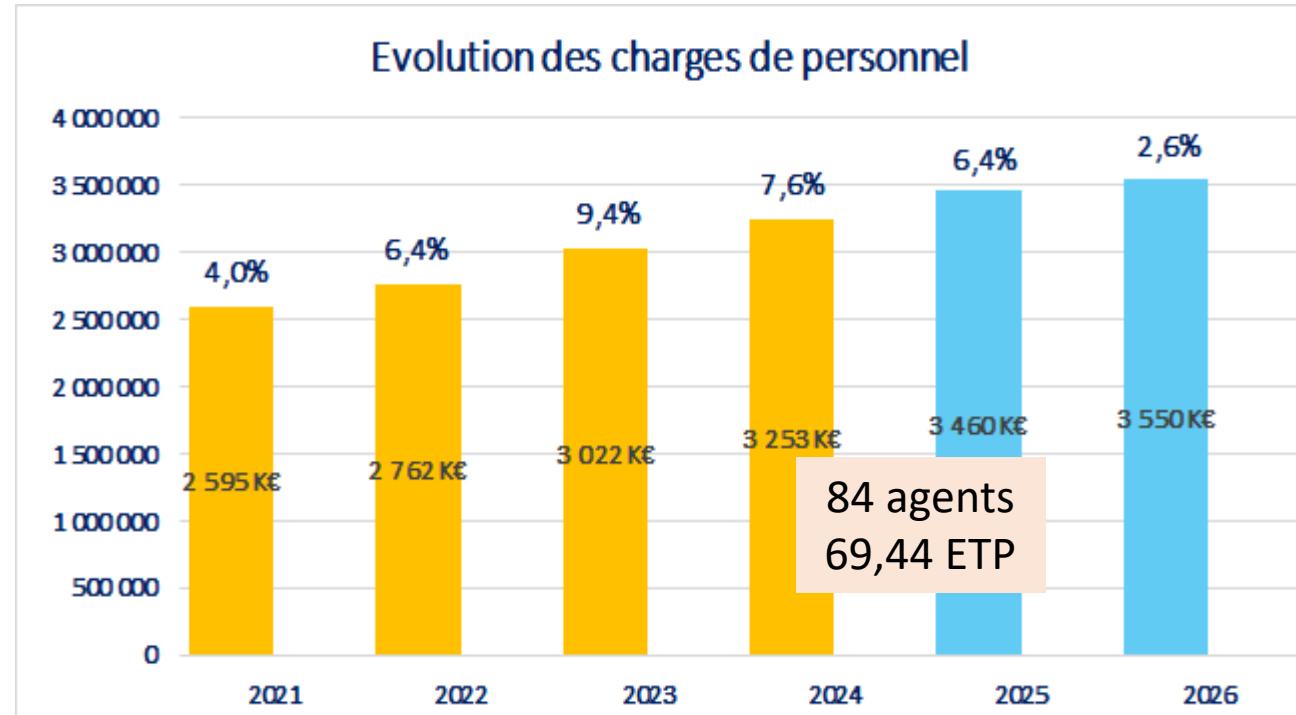
3 / Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



3 / Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel

Une augmentation de la masse salariale largement due à des contraintes externes à la collectivité (impact de 326 K€ sur la seule période 2023-2025)



Ce scénario intègre :

Pour 2025

- Les décisions nationales (complément prévoyance au 01/01/2025, gel du point d'indice et hausse des cotisations CNRACL confirmés), soit 2,49 %
- Les orientations de la collectivité (FMD) et la mise en force des décisions visant à améliorer les services à la population (police municipale, titres sécurisés,...)

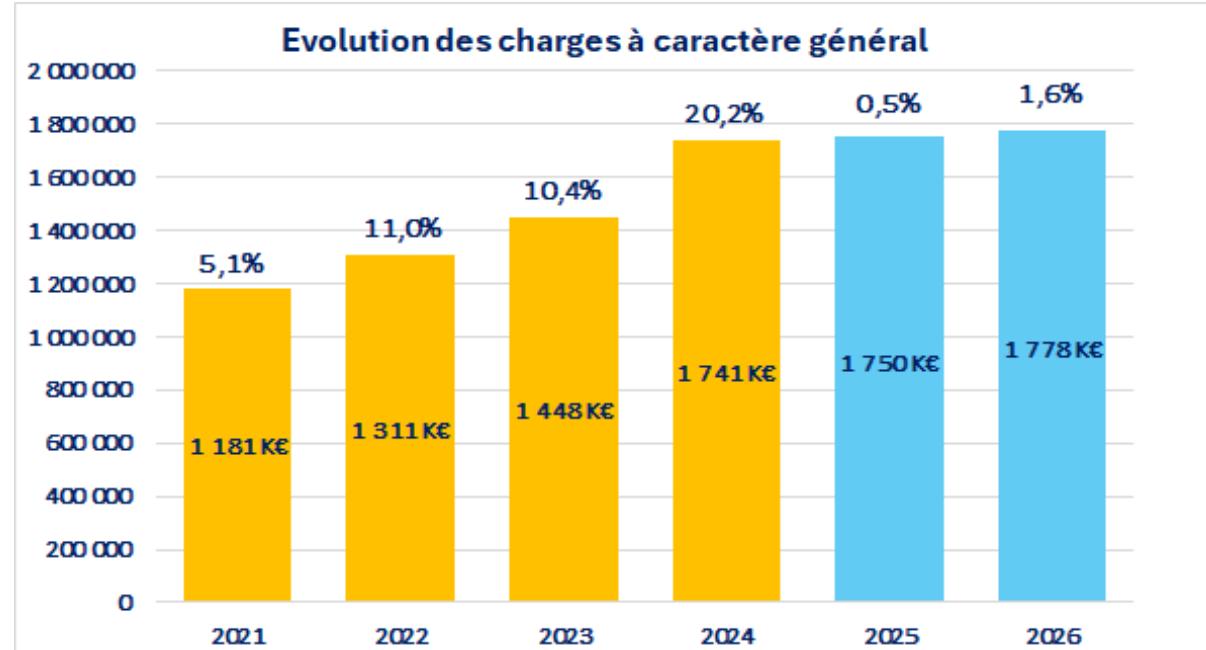
Pour 2026 :

- L'obligation d'instituer une couverture complémentaire santé avec participation employeur pour tous les agents.

3 / Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (31 %) comprennent les contrats conclus par la ville (eau, électricité...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats et fournitures. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.



des dépenses influencées par l'inflation

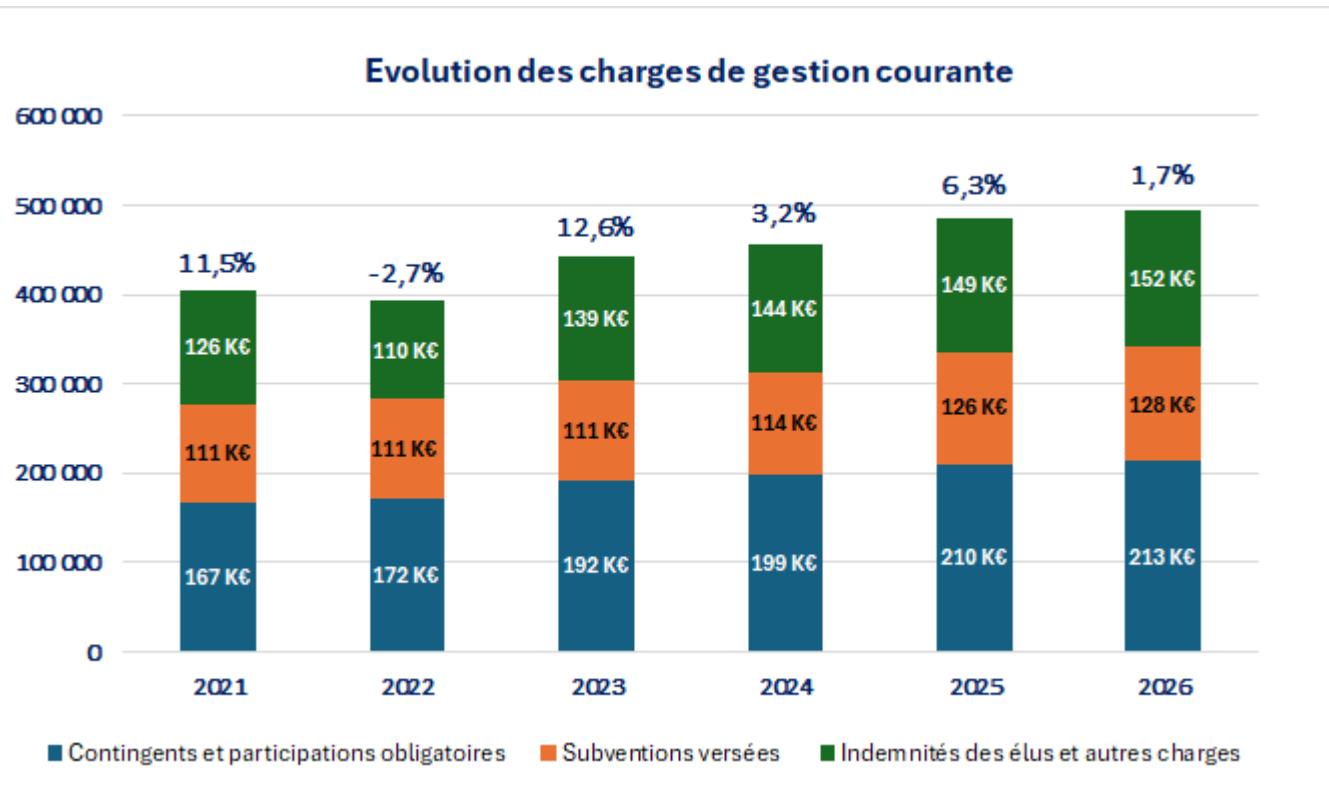
Ce scénario intègre :

- Un maintien des services rendus à la population
- Pour 2025 : une stabilisation des dépenses prenant en compte une inflexion du coût de l'énergie et le coût estimé à 72 k€ pour la location de modulaires.
- Pour 2026 : poursuite d'une partie de la location de modulaires en fonction de l'évolution des travaux

3 / Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (8 %) correspondent aux subventions et contributions versées par la commune, ainsi qu'aux indemnités d'élus.

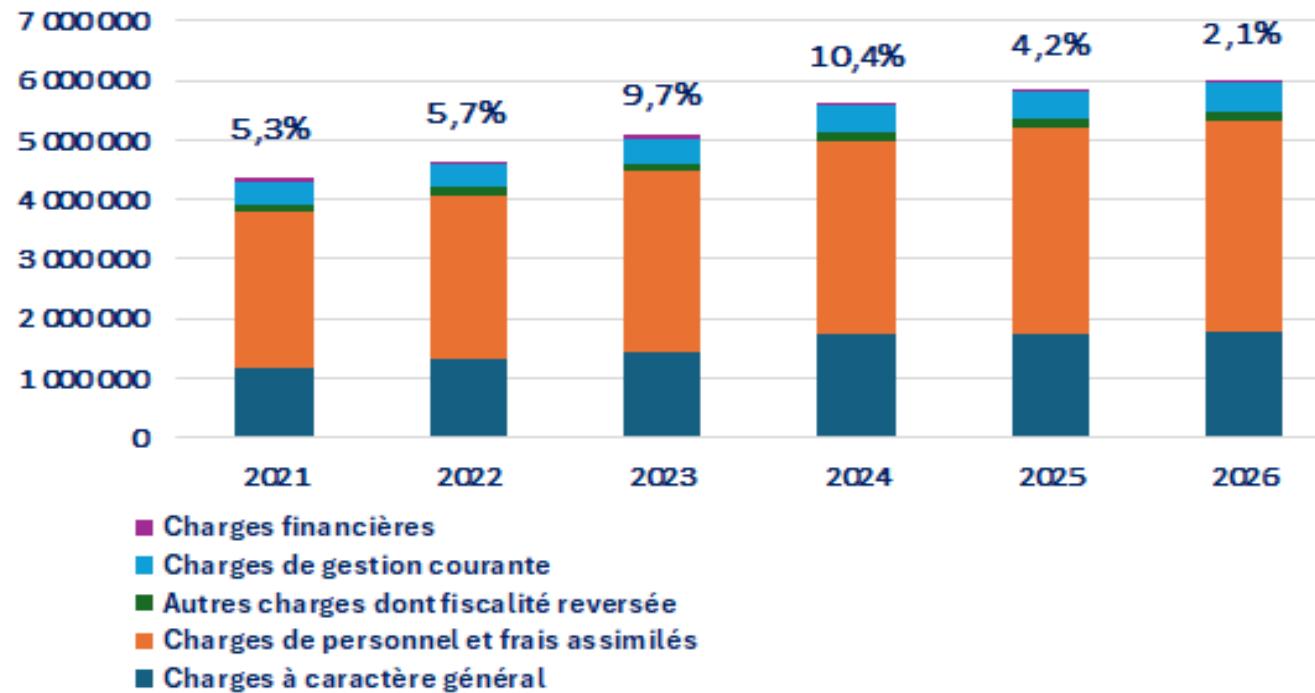


Ce scénario intègre :

- Une stabilisation du budget du CCAS après son passage à 35 K€ en 2024 en conséquence de l'ajustement du temps de travail dédié de la responsable (50 % d'un temps plein)
- Hausse des subventions aux associations prenant en compte la dynamique de nouveaux évènements sur la commune (dont versement ex subvention attractivité CARENE)

3 / Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Une progression des DRF



Progression des dépenses réelles de fonctionnement en moyenne de 3,15 % par an sur la période 2025-2026

Dépenses de fonctionnement en € par habitant – données 2023

Saint-André

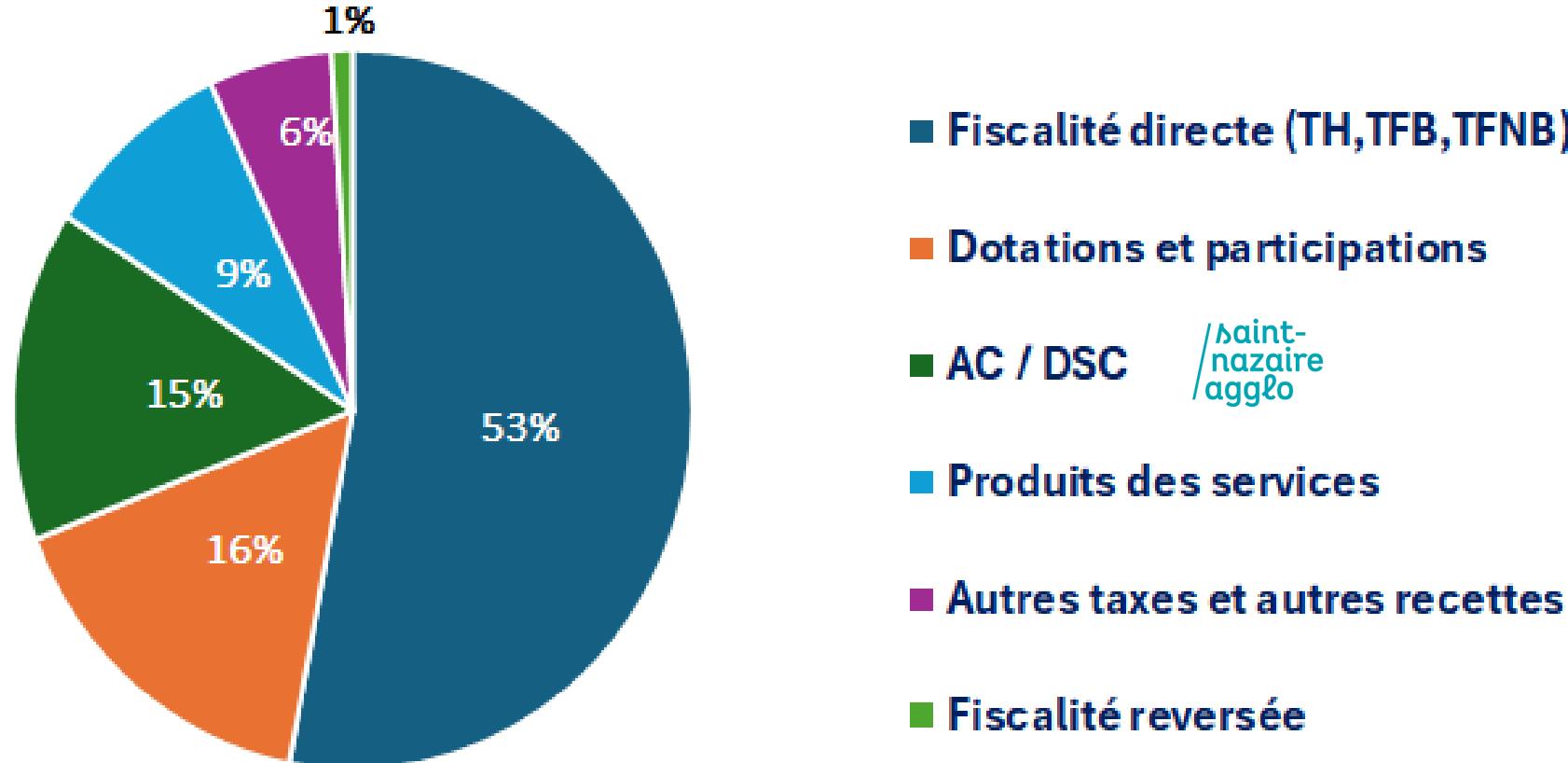
705,08 € / hab

moy. villes 5 000 à 10 000

1 099,40 € / hab

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recette réelles de fonctionnement en 2025

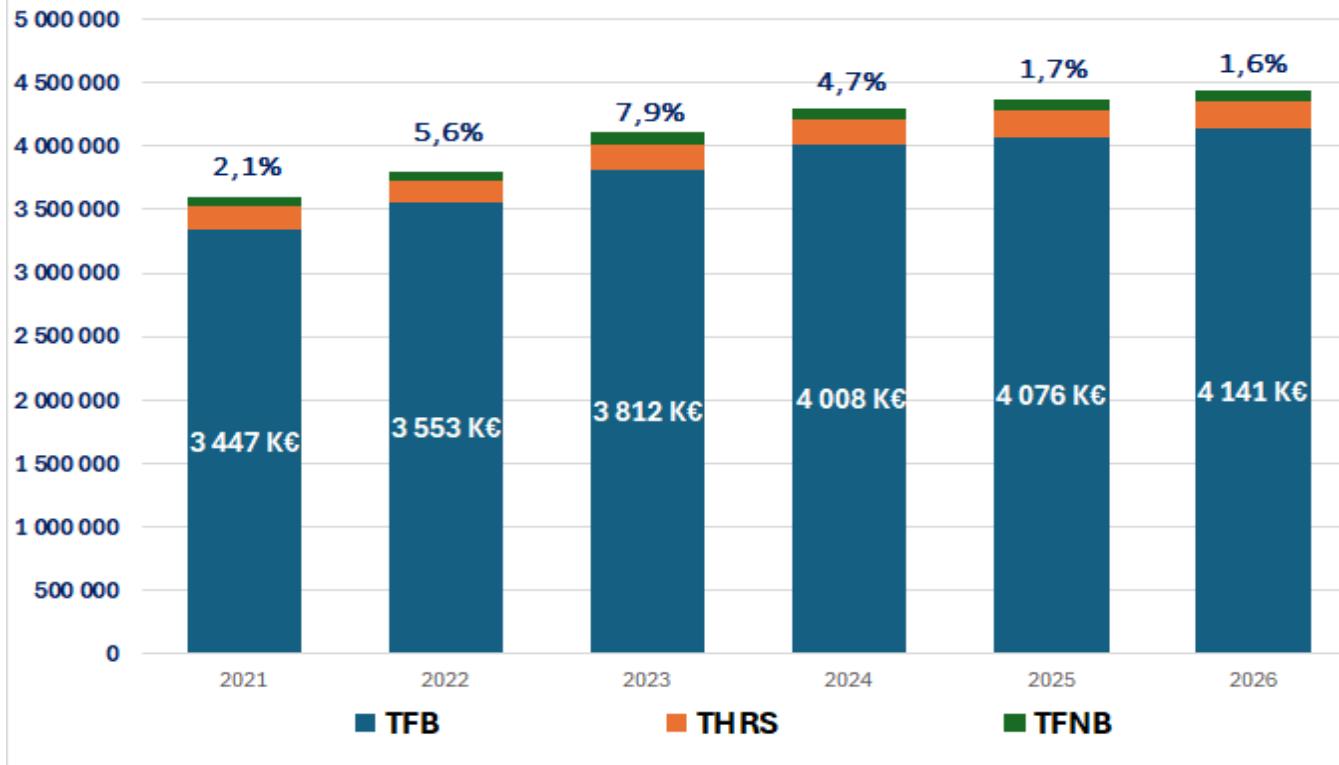


Le produit de la fiscalité directe

Foncier bâti, non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires : une progression sous le seul effet base

Bases = Etat
 Taux = commune

Evolution du produit des contributions directes



Ce scénario prévoit :

- Une évolution des bases de 1,7 % en 2025, et 1,6 % en 2026
- Pas d'augmentation des taux communaux

Le produit des contributions directes évoluera donc à la hausse chaque année en fonction de l'évolution des bases fiscales uniquement (revalorisation nationale + dynamique de l'assiette locale)

Produit qui devrait passer de 4,30 M€ en 2024 à 4,44M€ en 2026.

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

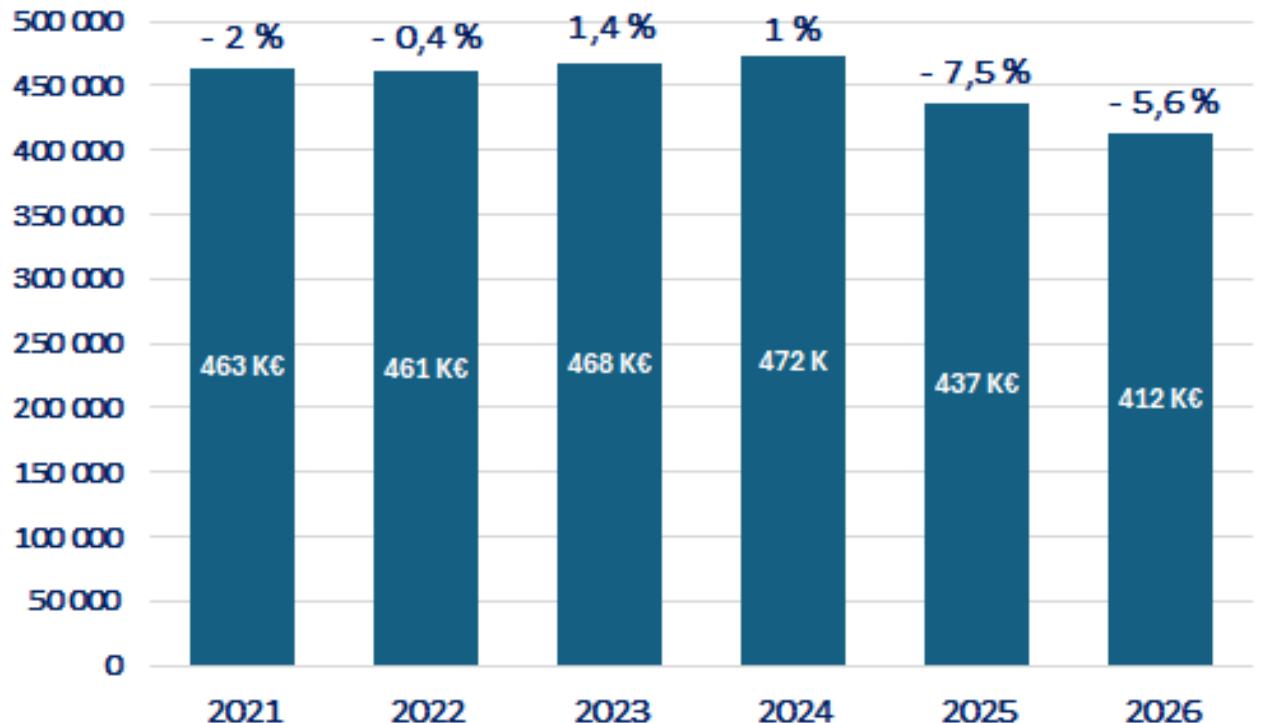


Baisse significative de la dotation forfaitaire

part de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Versement de l'Etat

Hypothèse retenue :
Ecrêttement en 2025 =
1,5 fois celui de 2022



65 €/ hab. pour la seule dotation forfaitaire
92 €/ hab avec DSR et DNP

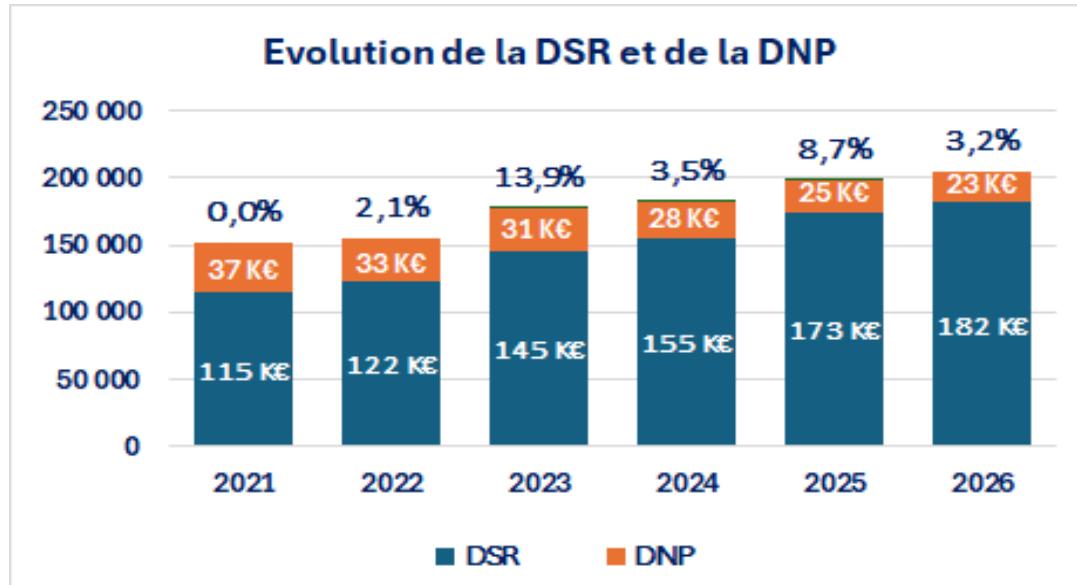
Calcul selon deux variables :

- Base de l'évolution de la population qui entraîne une majoration ou une minoration du montant de la dotation forfaitaire
- Potentiel fiscal par habitant de la commune

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Une progression de la DSR et de la DNP

parts de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)



La DSR devrait suivre la même progression que les années précédentes et ainsi passer de 155 K€ en 2024 à 173 K€ en 2025. En revanche, la DNP accuse une baisse en raison d'une progression plus rapide du potentiel financier de la commune que celle de la strate.

Versements de l'Etat

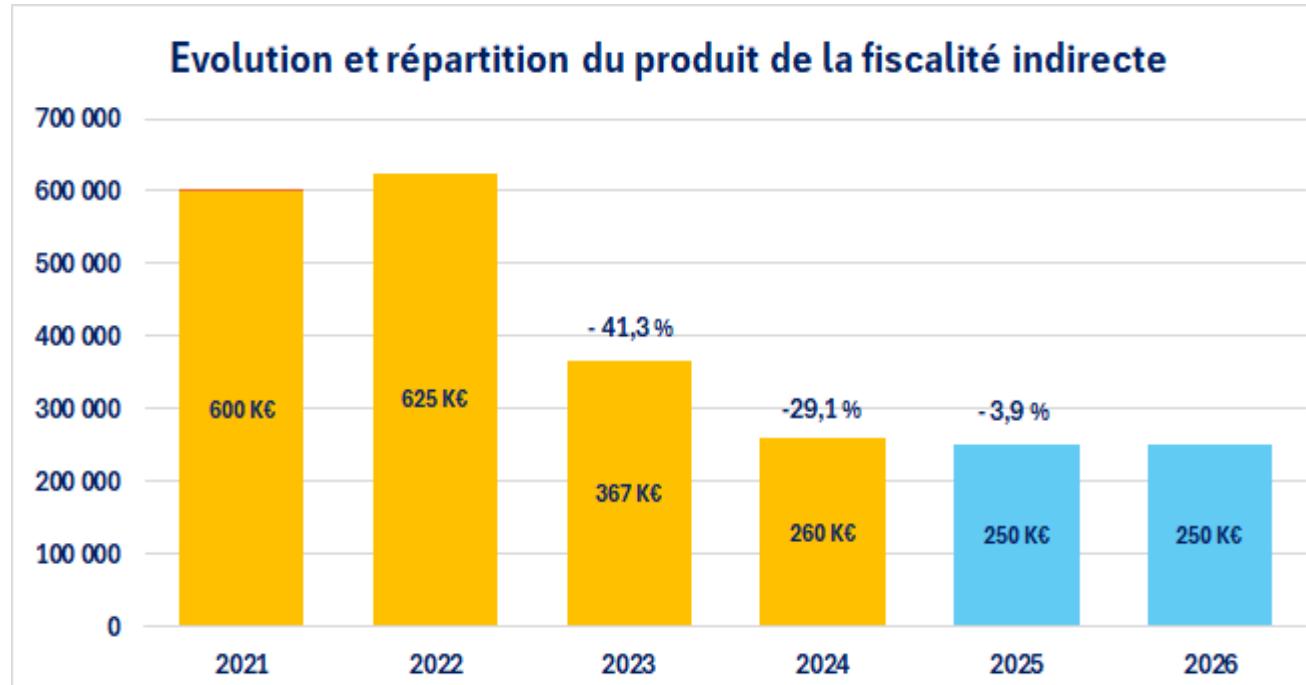
La commune est éligible à :

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

a pour objectif d'atténuer les disparités de richesse fiscale entre les communes.
Cette dotation est encadrée par un mécanisme de garantie d'évolution de -10 %/+20% par rapport au montant N-1.

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Un ralentissement des droits de mutation qui perdure



Droits de mutation en nette diminution entre 2022 (625 k€) et 2024 (260 k€). Le volume des ventes d'immeubles est en forte baisse sur la période avec un marché de l'immobilier atone très impacté par le contexte économique et politique.

**Versement de l'Etat
en fonction de la dynamique des
cessions d'immeubles**

Une hypothèse prudente a été retenue sur la période 2025-2026 compte tenu du manque de visibilité de la collectivité sur cette recette :

- 250 k€ pour 2025 et 2026

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Une Attribution de Compensation (AC) stable

- a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'Agglo et pour les communes membres.
- dernier transfert de charges : CIAS. Pas de nouveaux transferts de charges prévus à ce jour.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Attribution de compensation	224 704 €	226 723 €	226 723 €	223 000 €	223 000 €	223 000 €
	-10,63%	0,90%	0,00%	-1,64%	0,00%	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	961 375 €	905 017 €	973 863 €	994 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
	-4,76%	-5,86%	7,61%	2,07%	0,60%	0,00%

Une hypothèse prudente pour la DSC

Dotation de Solidarité Communautaire

- outil de péréquation horizontal visant à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.
- calcul selon 4 critères hors DSC historique (importance de la population, insuffisance du potentiel financier, importance de l'effort fiscal, faiblesse de revenu par habitant).

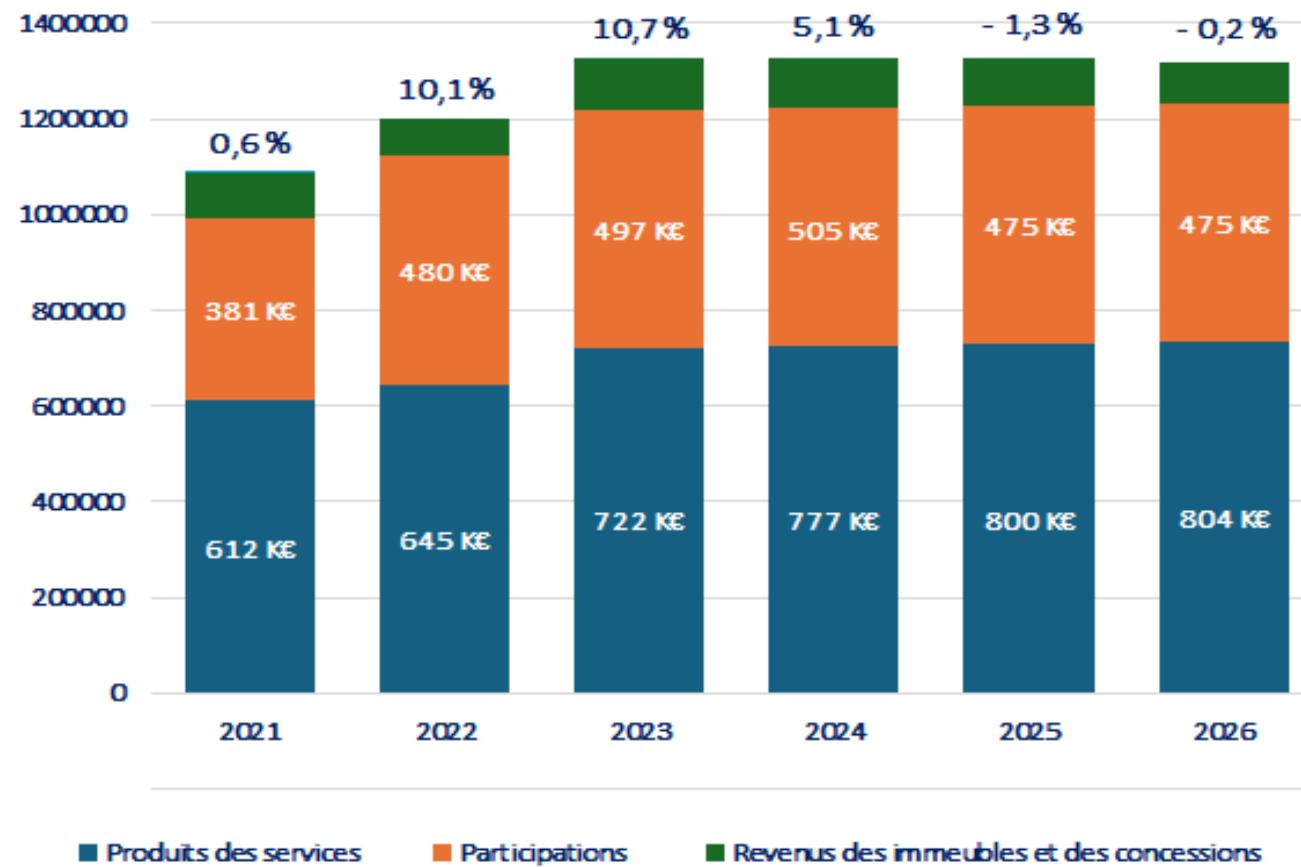
Ce scénario prudent prend en compte :

- la ventilation d'une nouvelle enveloppe votée par l'agglo pour la DSC en 2024 (+38 K€)
- l'intégration des subventions attractivité à partir de 2025

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



Les produits des services proviennent pour 85 % des services enfance-jeunesse, restauration scolaire et mille pattes.

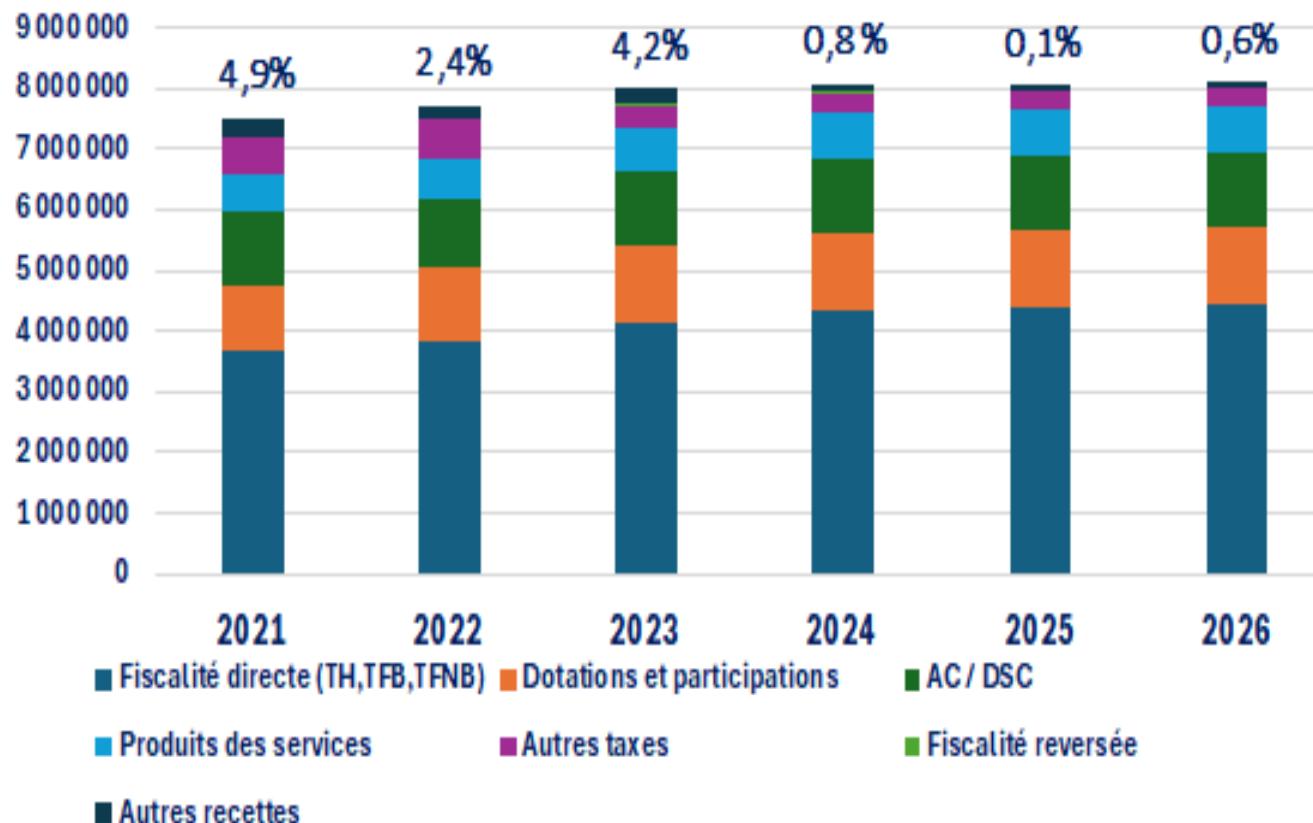
Pour 2025 :

- Pas de hausse du coût du repas au restaurant scolaire
- Autres prestations : hausse de 2 % des tarifs
- Hypothèse retenue : 0,5 % par an des recettes

4 / Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Des RRF fortement impactées par la baisse des droits de mutation et, à compter de 2025, par la baisse des dotations de l'Etat

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Progression des recettes réelles de fonctionnement en moyenne de 0,35 % par an sur la période 2025-2026

5 / L'épargne et l'autofinancement

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

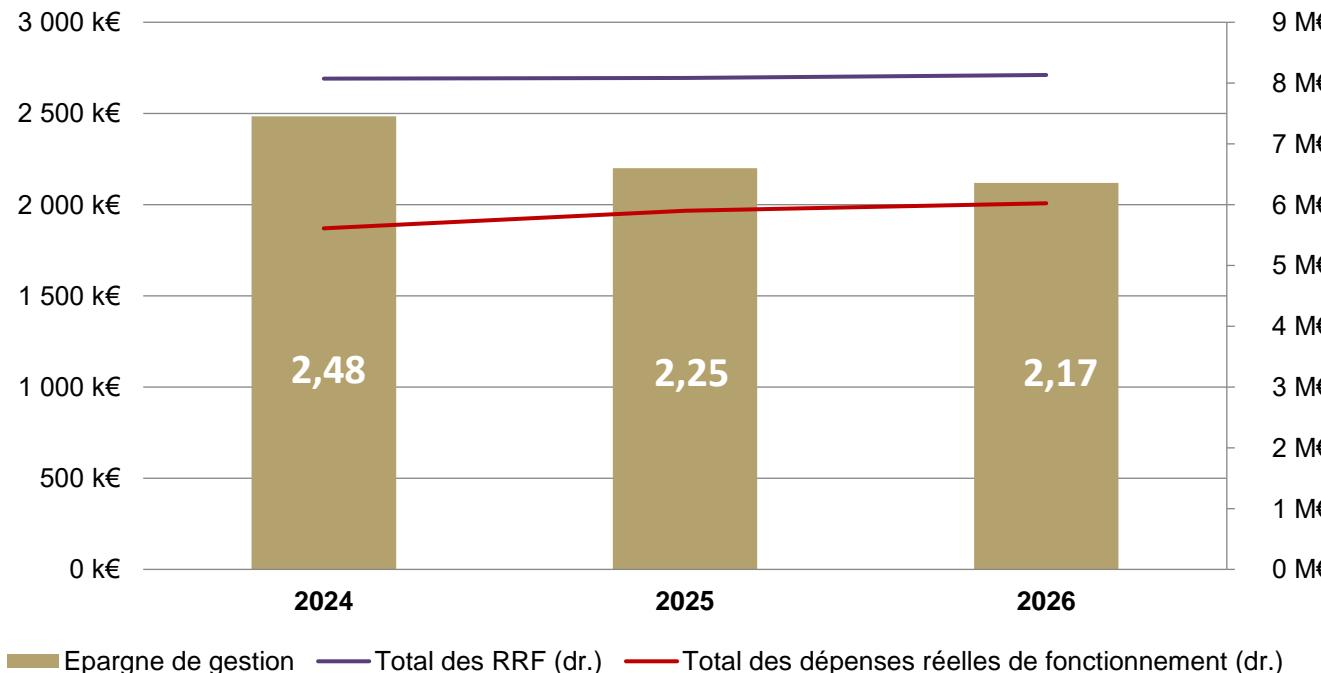
Publié le

S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

Un effet ciseau amorcé

Evolution de l'épargne de gestion et effet de ciseau



Epargne de gestion en € par habitant – données 2023

Saint-André

411,17 € / hab

moy. villes 5 000 à 10 000

240,88 € / hab

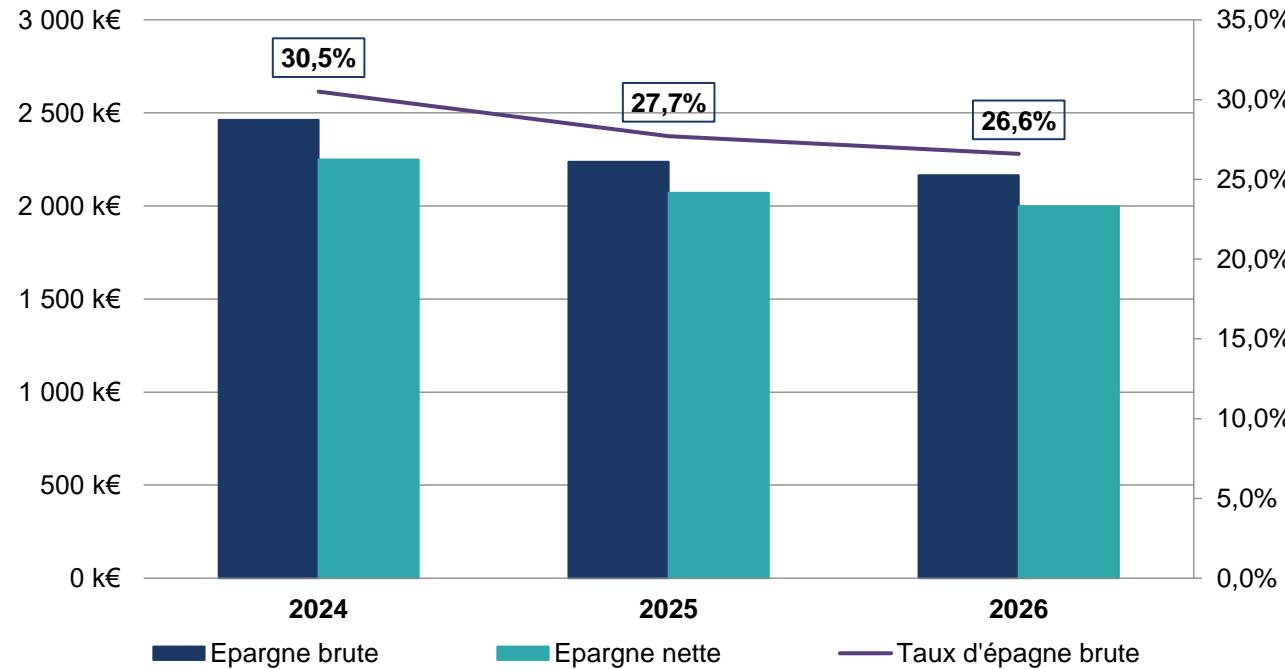
L'épargne de gestion impactée par une plus forte progression des DRF que des RRF :

- passe de 2,48 M€ en 2024 à 2,17 M€ en 2026
- mais reste très bien positionnée

5 / L'épargne et l'autofinancement

Une capacité d'autofinancement exemplaire

Evolution des épargnes brute et nette et taux d'épargne brute



Taux d'épargne brute (26,6 en 2026) très au-dessus de la recommandation générale admise de 10 %.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE



➤ L'épargne brute passerait de 2,46 M€ en 2024 à 2,16 M€ en 2026

➤ L'épargne nette passerait de 2,25 M€ en 2024 à 2 M€ en 2026

Capacité d'autofinancement en € par habitant – données 2023

Saint-André

moy. villes 5 000 à 10 000

120,88 € / hab

3,27 € / hab



Hypothèses retenues pour la section d'investissement

Dépenses

Recettes

- Prise en compte du programme d'investissement du mandat
- Remboursement du capital de l'emprunt

- Autofinancement par l'épargne, sans recours à l'emprunt
- Estimation prudente des subventions, elles seront à réajuster dans les prospectives ultérieures.
- Taxe d'aménagement
- Fonds de compensation de la TVA

Quelle logique ?

- De grands projets d'équipements
- Un engagement collectif dans la transition écologique qui irrigue tous les projets
- Des investissements dans les équipements existants pour les optimiser
- Le maintien d'un haut niveau d'intervention dans le cadre de vie
- La poursuite d'une politique foncière soutenue pour maîtriser au mieux l'aménagement futur de la commune
- Une attention soutenue au maintien du matériel et autres équipements

6 / Les investissements

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

Un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux cohérent avec les capacités d'investissement de la commune

En k€	2025	2026
1- Grands projets	2 465	3 544
2- transition écologique	532	543
3 - Optimisation équipement existant	1 067	385
4 - Cadre de vie	2 307	385
5 -Aménagement politique foncière	164	50
Hors opération	1 008	800
TOTAL GENERAL	7 543	5 707

6 / Les investissements

Les grands projets – l'école maternelle

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE



Les grands projets – la médiathèque



La transition écologique – les programmes pluriannuels

Végétalisation



Conversion de l'éclairage public



6 / Les investissements

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

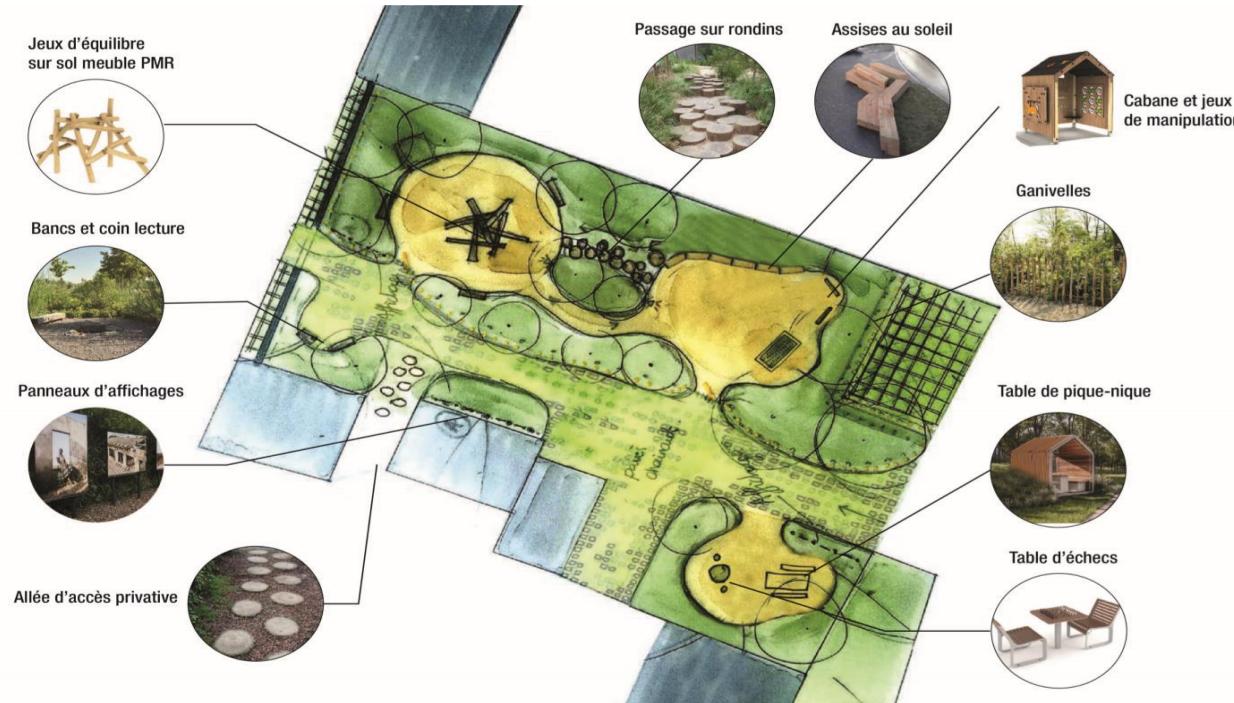
S²LO

Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

La transition écologique – les autres projets

Jardin public



Géothermie – réseau de chaleur (3 bâtiments)

Restructuration cours d'eau Chatelier (gestion zones humides)

rapport d'orientation budgétaire – conseil municipal du 3 mars 2025

L'engagement dans la **transition écologique**

- Une transversalité des dépenses dans tous les projets (présentation budgétaire et comptable permettant de mieux tracer les dépenses relatives à la transition écologique)
- Un budget annexe Transition Energétique pour imputer dépenses et recettes en lien avec les équipements de production d'électricité (obligation légale)
- Une inscription de tous les projets dans les critères de performance écologique définis par les partenaires, pour maximiser les possibilités de financement (verdissement des subventions)

6 / Les investissements

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

S²LO

Optimisation de l'équipement existant :

Extension cimetière



Restauration église

Terrains de tennis



6 / Les investissements

Amélioration du **cadre de vie** : les mobilités

PAVC – Plan vélo

Rue de l'Océan

Effacement des réseaux



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

Amélioration du **cadre de vie** : les autres projets

ZAC centre bourg : part communale sur aménagement des espaces publics



Parcours sportif

Vidéoprotection

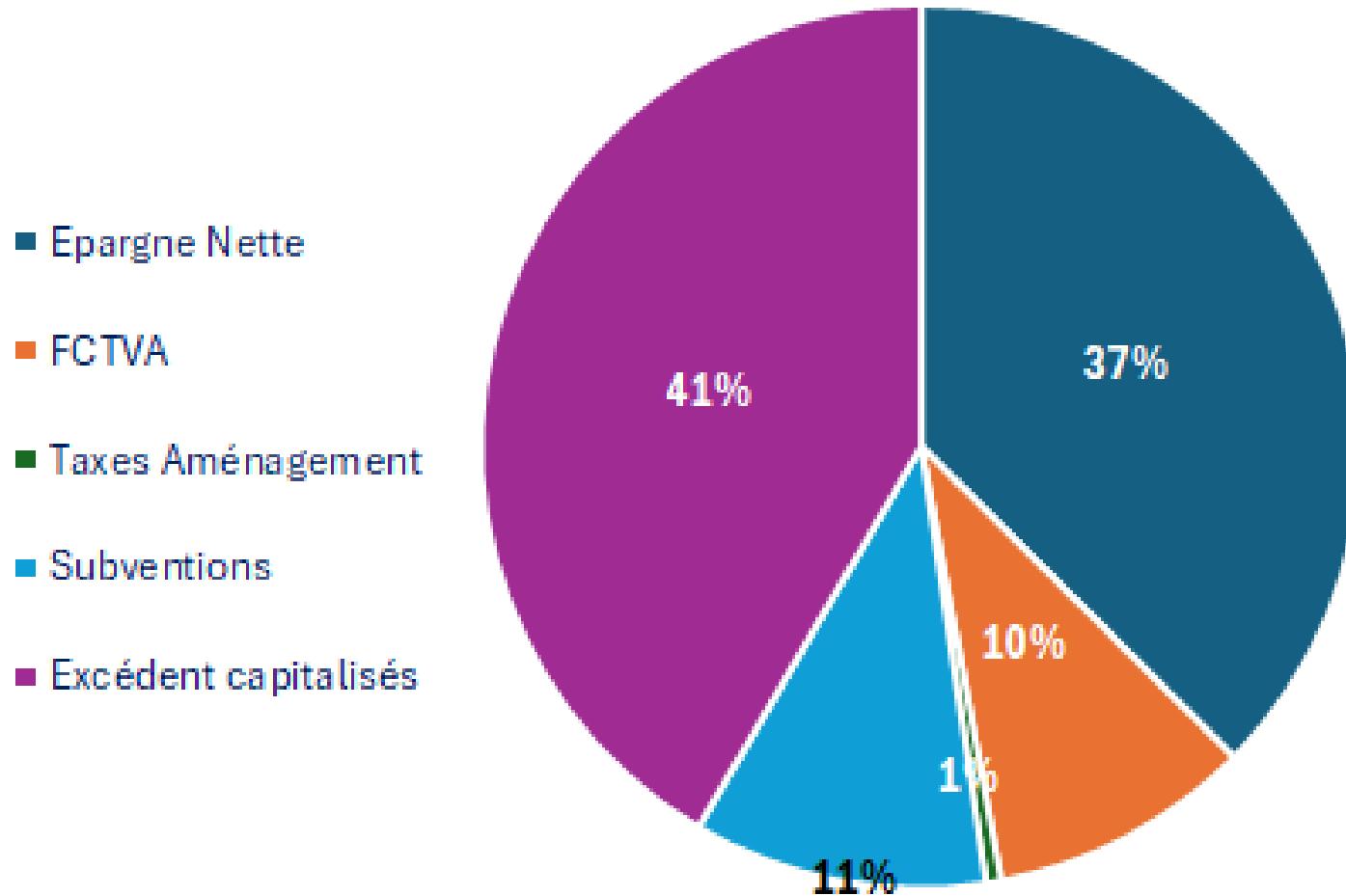


Aménagement politique foncière et habitat

- Valorisation centre bourg
- Démolition tôlerie
- Enveloppe foncière



Comment sont financés les investissements sur la période ?



7 / La dette et le fonds de roulement

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

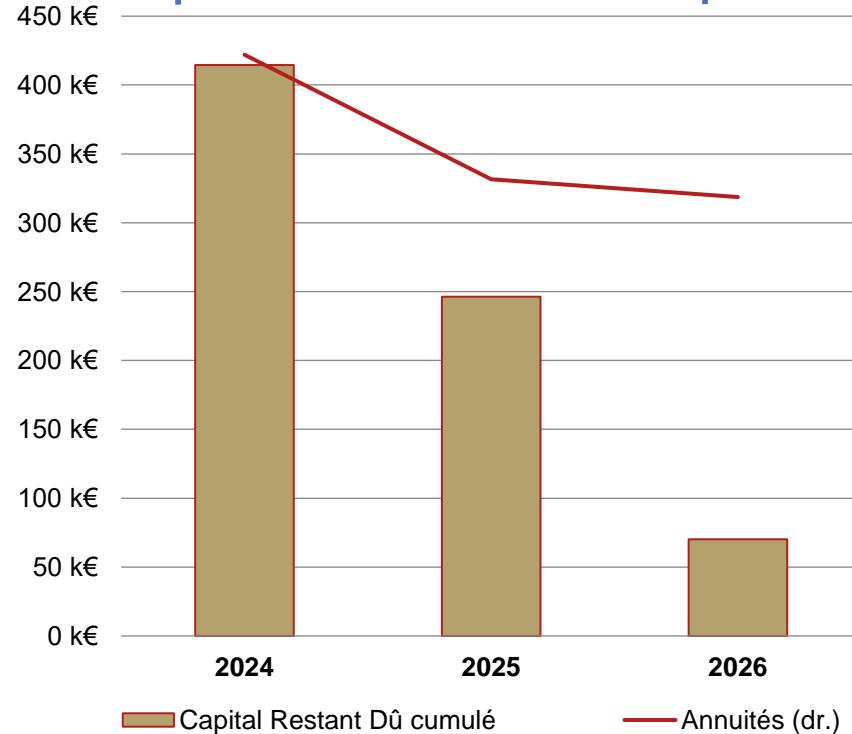
Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE



Une capacité d'autofinancement qui permet de ne pas recourir à l'emprunt



Capital restant dû :
246 k€ en 2025

70 k€
en 2026

Encours de la dette en € par habitant – données 2023

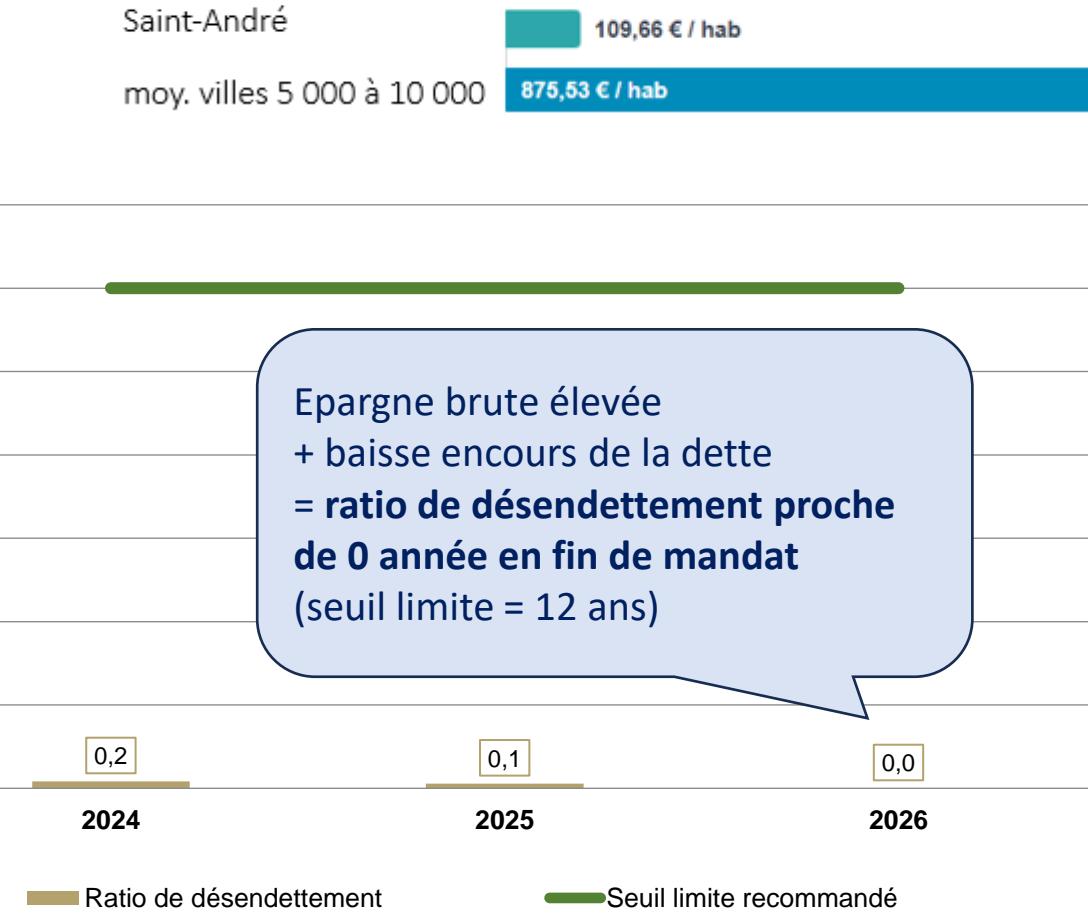
Saint-André

109,66 € / hab

moy. villes 5 000 à 10 000

875,53 € / hab

Epargne brute élevée
+ baisse encours de la dette
= ratio de désendettement proche
de 0 année en fin de mandat
(seuil limite = 12 ans)



7 / La dette et le fonds de roulement

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE



Un fonds de roulement minimal préservé

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité. Il évolue en fonction du résultat de l'exercice (dépenses réelles – recettes réelles).

	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	8 393 564	4 053 023
Résultat de l'exercice	- 4 340 541	- 2 246 049
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 053 023	1 806 974

La collectivité utilise environ 6,6 M€ d'excédents entre 2025 et 2026 afin de financer le solde de sa section d'investissement puis stabilise le fonds de roulement aux alentours de 1 807 K€ afin de conserver une bonne gestion de trésorerie

CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



ID : 044-214401515-20250303-04_03_2025-DE

Fonctionnement

- Confirmation de l'effet de ciseau constaté en 2024 : évolution des dépenses réelles de fonctionnement (+3,15%/an) supérieure à celle des recettes (+0,35%/an) fortement impactées par des éléments exogènes aux décisions municipales
- N'empêche pas le maintien d'un très bon niveau d'épargne : taux d'épargne brute estimé à plus de 26 % en 2026.

Investissement et recours à l'emprunt

- Programme Pluriannuel d'Investissement estimé à 13,25 M€ sur 2025 et 2026
- La commune va fortement mobiliser ses excédents (6,6 M€), ce qui permet de retrouver un fonds de roulement se rapprochant de la recommandation admise de deux mois de masse salariale.
- Hypothèse prudente concernant les subventions (toute subvention confirmée viendrait abonder la capacité d'investissement de la commune.)

Synthèse

- La commune garde sur la période étudiée des marges de manœuvre largement suffisantes en capacité d'autofinancement, grâce à une épargne nette élevée et à l'absence de recours à l'emprunt.
- Cependant, si le levier bancaire devait être mobilisé, la situation financière de la commune ne s'en trouverait pas dégradée.
- Les indicateurs financiers de la commune sont très bien positionnés, la ville est en capacité de financer l'ensemble du PPI prévu